

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS387/8
22 janvier 2009

(09-0281)

Original: anglais

CHINE – DONS, PRÊTS ET AUTRES INCITATIONS

Demande de participation aux consultations

Communication présentée par le Guatemala

La communication ci-après, datée du 19 janvier 2009 et adressée par la délégation du Guatemala à la délégation de la Chine, à la délégation du États-Unis et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (le Mémorandum d'accord), le Guatemala informe par la présente le gouvernement de la République populaire de Chine, le gouvernement des États-Unis et l'Organe de règlement des différends que, en raison de son intérêt commercial substantiel, il désire être admis à participer aux consultations demandées par les États-Unis dans l'affaire *Chine – Dons, prêts et autres incitations* (document WT/DS387/1, distribué le 7 janvier 2009).

Le Guatemala a un intérêt commercial substantiel dans les questions faisant l'objet des consultations. Les branches de production guatémaltèques sont directement affectées par les mesures mises en cause par les États-Unis dans leur demande de consultations. Le Guatemala a aussi un intérêt dans l'application correcte des Accords de l'OMC concernant les subventions.

Le Guatemala souhaiterait être informé de la date et du lieu des consultations.
